

LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

INTRODUCTION :

Le "droit européen" est constitué de **deux sources distinctes (l'UE et le Conseil de l'Europe)** et qui ne **portent pas sur le même espace :**

- **Union Européenne : 27 pays et 446 millions d'individus** (Eurostat, 2020)
- **Conseil de l'Europe : 47 pays** (dont les pays de l'U.E.) et **820 millions d'individus** (2016)

I - Le CONSEIL de l'EUROPE et l'évolution de la Convention internationale

A - Rôle du CONSEIL de l'EUROPE

- **Conseil de l'Europe** institué par le traité de Londres (1949)
- **Siège à Strasbourg** du **Conseil** et de la **Cour européenne de droits de l'homme**
- La **Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales** (dite « Convention européenne des droits de l'homme ») est **adoptée en 1950**
- ...et sa **ratification tardive par la France (1974)**

B – Le TRAITE FONDATEUR ET SON EVOLUTION

Deux rôles essentiels :

1. **Produire un droit européen commun** aux Etats signataires qui définit et protège les droits de l'homme en Europe
2. **Adapter le droit aux enjeux contemporains** par l'ajout de « **protocoles additionnels** »
 - **Texte fondateur** + adoption de **protocoles additionnels**
 - Exemple : **protocole n° 11** permet une **saisine directe** de la Cour **par les individus** (1994)

II – PRINCIPAUX DROITS ET LIBERTES PROTEGES

A – Droit et protection des personnes

Droit à la vie (art.2)

Interdiction de la torture (art.3)

Interdiction de l'esclavage, travail forcé (art.4)

B - Droits du justiciable

Droit à la liberté et à la sûreté (art.5)

Droit à un procès équitable (art.6)

Pas de peine sans loi (art.7)

Droit à un recours effectif (art.13)

C – Protection des libertés fondamentales

Liberté de pensée, conscience, religion (art.9)

Liberté d'expression (art.10)

Liberté de réunion et d'association (art.11)

Interdiction des discriminations (art.14)

D – Droits familiaux

Respect vie privée et familiale (art.8)

Droit au mariage (art.12)

III – LES CONDITIONS D'UNE PROTECTION JURIDIQUE EFFECTIVE

A – La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

Créée en 1959 pour une **application effective** de la « Convention ESDH »

Interprète la Convention dans le cadre d'un « droit dérivé » : la **jurisprudence** de la CEDH

Comprend 47 juges (1 par Etat signataire) qui sont **indépendants** de leur pays d'origine

- juges élus par l'Assemblée parlementaire (sur 3 candidats, avec mixité de genre)
- pour 9 ans non-renouvelable

B – La procédure devant la CEDH

Principe du recours devant la CEDH :

=> Recevabilité de la requête après **épuisement des voies de recours nationales**

=> Evolution des modes de recevabilité (« préjudice important »), pour limiter l'afflux des recours

Evolution des modes de recours (depuis 1994) :

=> toute **personne physique** ou **morale** (Association, ONG) peut **saisir directement** la Cour

Conséquence du recours devant la CEDH :

=> Un Etat signataire peut être condamné (y compris à la demande d'un individu victime) pour non respect de la CEDH.

CONCLUSION: Intérêts et limites de la protection juridictionnelle des droits de l'homme en Europe

• **Intérêts :**

1 - Conformément au **principe de subsidiarité**, la Cour facilite la résolution d'un **règlement amiable** entre les parties.

2 – La procédure des **arrêts pilotes** (2004) permet d'imposer une technique de traitement global (*la Cour rend un arrêt de principe pour des affaires dont le problème est de nature identique*).

• **Limites :**

1 - Les conséquences du **principe de l'épuisement des voies de recours nationales** : Les juridictions nationales peuvent « ralentir » le déroulement d'une action en justice (*tant que les voies de recours nationales ne sont pas épuisées, la requête n'est pas recevable pour la CEDH*).

2 - Les conséquences du **principe de subsidiarité** : Même si la justice d'un Etat est condamnée, **la décision juridictionnelle nationale n'est pas annulée** pour autant (*c'est à l'Etat membre concerné qu'il revient de faire appliquer la décision de la CEDH à ses propres juridictions nationales*).